



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de SAINT-LÉGER-DES-VIGNES

Pétitionnaire :

Société SP 13 CORUSCANT dont le siège social est situé 75 rue Saint-Lazare – 75009 PARIS.

Objet de la demande :

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 7,1 MWc, comprenant 12 960 panneaux photovoltaïques, 1 poste de livraison et 2 postes de transformation, située au lieu-dit "La Carrue" sur le territoire de la commune de Saint-Léger-des-Vignes.

Dates de l'enquête publique et permanence du commissaire enquêteur :

Du lundi 26 février 2024 à partir de 9h00 au mercredi 27 mars 2024 jusqu'à 17h00 (31 jours consécutifs).

M. Robert LECAS, cadre d'entreprise industrielle à la retraite, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant) se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-Léger-des-Vignes les :

- lundi 26 février 2024 de 9h00 à 12h00
- lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- jeudi 21 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- mercredi 27 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Pièces mises à disposition du public et renseignements :

Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact dans laquelle est inséré un résumé non technique du projet).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Nicolas MERCIER – société OBTON FRANCE – 75 rue Saint-Lazare – 75009 Paris (Téléphone : 07.83.20.70.32 – Courriel : nme@obton.com).

Lieu de consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »,
- à la mairie de Champvert, Decize, La Machine, Saint-Léger-des-Vignes, Sougy-sur-Loire et à la communauté de communes Sud Nivernais,
- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Robert LECAS, à la mairie de Saint-Léger-des-Vignes, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public,
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-saintlegerdesvignes@nievre.gouv.fr

Décision :

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Champvert, Decize, La Machine, Saint-Léger-des-Vignes, Sougy-sur-Loire, au siège la communauté de communes Sud Nivernais, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").